

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2020 à 18 h 30, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020.

**Présences :**

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil sont présents et renonce à l'avis de convocation.

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020 et 1351-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et les arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020, la séance extraordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 32.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2020-12-552**

**2. Adoption du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 300 000\$ afin de payer une quote-part à la MRC des Laurentides pour le pavage du Parc linéaire (2020-EM-303)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 18 décembre 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels numéros 2020-029, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril, 4 juillet et 2 octobre 2020, lesquels permettent au conseil de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, de même que l'objet du règlement, s'il entraîne une dépense et, le cas échéant, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public avant la séance sur le site Internet de la Ville;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement numéro 2020-EM-303 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ afin de payer une quote-part à la MRC des Laurentides pour le pavage du Parc linéaire*, lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**4. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 33.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier